



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

PV N.12

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – FRACHET OLIVIER – DUFOSET ALEXANDRE- BALESTRAT CHRISTIAN

EXCUSES : MM. RADIN SAMUEL – VILLENEUVE MICHEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

Lors des 4 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.

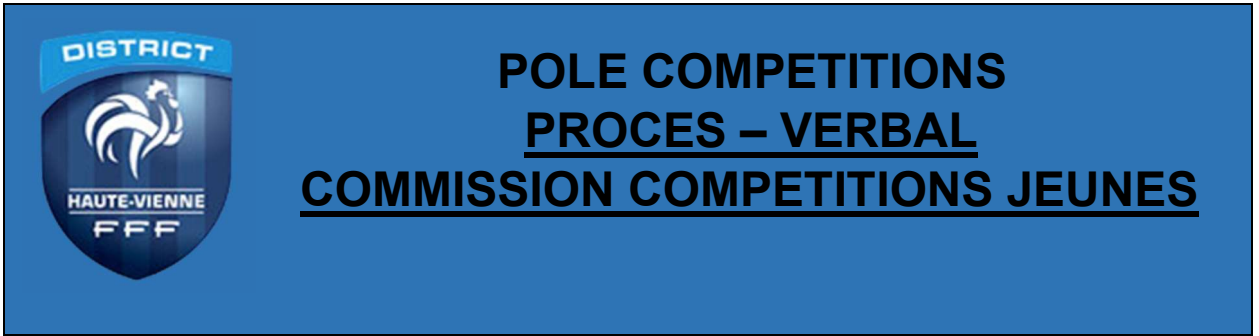
La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches

Match visite : CA Rilhac Rancon 2 / SC Verneuil S /Vienne 1

CATÉGORIE U15

U15 CRITERIUM FOOT A 8 :

Match N°52423 : USA Condat S/Vienne 2 / US Feuillardiers 2 :



La commission a décidé d'annuler l'amende de 21 € infligée au club de l'US Condat s/vienne et ce, après vérification auprès du service administratif.

Match N°52430 SA Le Palais sur Vienne 2 / US Feuillardiers 2 prévu le 26/11/22 non joué :

En raison de l'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain sur la commune du Palais sur vienne
La commission reporte le match au **14/01/23**.

CATÉGORIE U17

HOMMAGE :

La commission des jeunes demande aux clubs de la catégorie U17 d'observer un instant de silence en hommage au jeune joueur du Limoges Football décédé la semaine dernière . La commission présente ses condoléances à la famille, aux ami(e)s, au club et coéquipiers du joueur de la catégorie U17.

U17 D1

Match N°51903 SA Le Palais sur vienne / US Couzeix Chapetelat prévu le 26/11/22 et non joué :

En raison de l'arrêté municipal interdisant les terrains sur la commune du Palais sur vienne

Vu les impératifs de montées en Ligue dans cette catégorie,

la commission reporte le match au **Mercredi 7 décembre 2022 à 15 h 00 au PALAIS SUR VIENNE (stade Raymond Claveyrollas)**

Coupe U17 :

Les clubs voulant accueillir la finale le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature au près du District de la Haute-Vienne

Coupe U15

Les clubs voulant accueillir la finale le samedi 3 juin sont invités à déposer leur candidature au district de la Haute-Vienne.

COUPE U19

Les clubs voulant accueillir la finale le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leur candidature au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 6 décembre à 18h

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI